Réf. Farde e-Assemblées : 2521038

N° OJ : **76**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Culture et Tourisme.- Asbl "Jazz Projects".- Subsides spécifiques : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Jazz Projects ";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 25.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Jazz Projects pour l'organisation du festival "Brussels Jazz Week-end 2023", répartis comme suit :

1) 15.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023;
2) 10.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :